



Il faut avoir 17 ans 1/2 pour être présenté à l'examen de code et 18 ans pour l'examen de conduite.  
En apprentissage anticipé de la conduite, il faut avoir 16 ans minimum (voir notice AAC).

# LE PERMIS B



NOUS INTEGRONS L'ÉCO  
CONDUITE DANS  
LA FORMATION  
AU PERMIS DE CONDUIRE

**PRESENTATION :** L'entreprise EC2V regroupe plusieurs bureaux pour faciliter les démarches et répondre à tous : Angers, Beaufort en Vallée, St Mathurin sur Loire, Brain sur l'Authion et Mazé.

Elle est gérée par Éric Mortier.

Les auto-écoles forment à tous les permis, du BSR à la voiture, moto, poids lourds, remorque et formation professionnelle.

## PIECES A FOURNIR :

- ~ photocopie R°/V° de la carte d'identité du candidat ;
- ~ photocopie R°/V° de la carte d'identité des parents pour les mineurs ;
- ~ photocopie de l'attestation de recensement et du certificat de participation à l'appel ;
- Carte ASSR, 2<sup>e</sup> niveau validé ;
- ~ 4 photos d'identité (même normes que pour les passeports) ;
- ~ 1 enveloppe timbrée à 3,65 € ;
- ~ 10 enveloppes timbrées au tarif en vigueur.
- ~ suite à une annulation :  
décision de justice (originale)  
et visite médicale (- de 2 ans).

C'est décidé... vous voulez commencer...

Déroulement de votre formation :

## NOTRE PREMIER CONTACT : VOTRE INSCRIPTION.

Avec les pièces que vous nous fournirez, nous remplirons ensemble la demande officielle de permis de conduire avec le « cerfa 02 ». Ce document, ainsi que le livret de conduite vous appartiennent. Si, un jour, vous nous quittez, ces documents, (sous réserve que nos comptes soient à jour), vous reviendront sans frais supplémentaire.

Nous remplirons également le « contrat de formation », obligatoire entre nous. Il stipulera le volume d'heures obligatoires, l'évaluation prévue, les tarifs en vigueur et toutes les prestations de l'auto-école. Il précisera également le mode de règlement que vous avez prévu.

## LA FORMATION THEORIQUE OU « CODE » :

Vous devez acquérir les connaissances qui vous permettront de passer avec succès l'examen de code, appelé Épreuve Théorique Générale (ETG), et qui vous seront également nécessaires pour subir l'épreuve pratique. Nous assurons le suivi de vos progrès et pourrons ainsi décider ensemble de la date de l'examen. Nous mettrons notre matériel et toutes nos compétences à la disposition de votre formation : DVD, cours de code et tests animés par nos formateurs et séances en libre service l'après-midi - dans certains bureaux - pour l'entraînement. Vous pouvez commencer les leçons de conduite pendant ce temps.

**Le nouveau code :** Les nouvelles séries arrivent : elles ont été dépouillées des questions « pièges » et de nouveaux thèmes ont été incorporés (éco-conduite, éco-mobilité). 150 questions ont été ajoutées au 520 existantes ; 99 questions ont été modifiées et 57 supprimées.

Le code est valable 3 ans pour réussir la pratique.

Après 5 échecs à l'épreuve pratique du permis de conduire, il faut passer le code de nouveau.

Après l'obtention de votre permis, vous conserverez pendant 5 ans, la possibilité de passer un autre permis, sans avoir besoin de repasser l'ETG.

94 avenue Pasteur – 49000 Angers - 02 41 43 96 39 – agrément E 0204908340  
19 rue de l'Hôtel de Ville – 49250 Beaufort en Vallée – 02 41 80 33 40 - agrément E 0204908330  
15 rue du Roi René - 49250 St Mathurin sur Loire – 02 41 44 13 89 – agrément E 0204907770  
ZA des Perrières– 49800 Brain sur l'Authion – 02 41 54 88 08 – agrément E 0804909250  
6 rue de Verdun – 49630 Mazé – 02 41 57 01 86 – agrément E0904909500  
internet : beaufort@ec2v.com – www.ec2v.com

### **Délais administratifs :**

Depuis la réforme le candidat, dès son inscription, peut commencer l'apprentissage du code et de la conduite. Le délai d'un mois avant le passage du « code » a été supprimé.

### **Délais d'apprentissage :**

La rapidité de votre apprentissage dépendra essentiellement de votre disponibilité.

Nos séances de code sont programmées de façon à s'accorder avec la plupart des emplois du temps. Un calendrier sera convenu en fonction de vos disponibilités et de celles de votre moniteur pour suivre une formation rapide à la conduite.

### **La formation :**

**La durée de formation** minimum obligatoire est de 20 heures et 1 heure d'évaluation.

Nota : la moyenne nationale est de l'ordre de 37 heures.

**L'évaluation** permettra d'estimer le volume d'heures qui vous sera nécessaire pour être présenté à l'épreuve pratique du permis de conduire avec les meilleures chances de réussite.

**Votre formation** se déroulera conformément au Plan National de Formation, en 4 étapes.

Les étapes d'apprentissage sont détaillées dans le livret que vous détiendrez et que vous devrez obligatoirement avoir avec vous lors de vos leçons de conduite.

### **Les rendez-vous :**

Ils ont lieu aux auto-écoles, ou, si cela ne nuit pas à la pédagogie et peut s'intégrer dans le programme du moniteur, à votre domicile ou sur votre lieu de travail ou de scolarité (Angers, Saumur...).

L'endroit où l'on vous prendra est à convenir lors de la prise de rendez-vous. Vous organiserez vos rendez-vous avec votre moniteur ou auprès de nos secrétaires durant les permanences.

**NOUVELLE RÉGLEMENTATION « La conduite SUPERVISÉE » : Un fois le code obtenu, à partir de 18 ans, et sous réserve que les enseignants valident la quatrième étape de la formation, les candidats peuvent passer par la phase de « conduite supervisée ». 2 cas : avant le passage de l'examen, s'ils désirent augmenter leur expérience avant l'examen, ou après un échec au permis de conduire. La durée est de 3 mois minimum et il faut rouler 1000 km.**

**Les accompagnateurs doivent être en possession de leur permis de conduire depuis 5 ans (sans discontinuité).**

### **L'épreuve pratique nouvelle formule :**

Elle se déroule avec le véhicule sur lequel vous avez appris à conduire et dure 35 minutes. Les dates d'examen nous sont communiquées par le service de la répartition de la préfecture. Nous ne pouvons influencer ni sur les dates, ni sur la quantité des places d'examen. Nous vous demanderons impérativement de solder votre compte avant l'examen.

**LES NOUVEAUTÉS :** *L'examen n'est plus un décompte d'erreurs mais il devient un bilan de compétences.*

L'inspecteur va donc « positiver », il évitera la recherche d'erreurs au profit des qualités mises en avant par les candidats.

On laissera de l'autonomie aux candidats dans le choix du lieu de ses manœuvres, d'un parcours ...

### **En cas d'échec :**

Cette éventualité désagréable doit être envisagée puisque le taux de réussite national moyen est de 52 %. **Après un ajournement, nous présentons les candidats dans l'ordre chronologique d'attente et selon leur degré de préparation à ce nouvel examen.** Si vous échouez, l'inspecteur conservera votre « 02 ». Vous le recevrez par voie postale. Nous-mêmes ne serons avisés des résultats que par courrier. Il vous appartiendra alors de revenir à l'auto-école avec votre dossier.

### **RAPPEL DU RÉGLEMENT INTÉRIEUR :**

Les dates de rendez-vous peuvent être modifiées en cas de force majeure ou pour cause d'examens dont nous avons connaissance des dates que peu de temps à l'avance.

**Un rendez-vous, sauf cas exceptionnel, doit être décommandé au moins 48 heures à l'avance.**

### **LES MODES DE RÉGLEMENT :**

Lors de votre inscription vous choisirez le mode de paiement que vous préférez :

- Régler les prestations au fur et à mesure après un versement correspondant aux frais de dossier et au code ;
- Régler en plusieurs fois en choisissant parmi les formules proposées ;
- Régler par carte bancaire en 3 ou 4 fois ;
- Établissement conventionné pour le financement du permis à 1 € par jour.